

## AVIS DE CONVOCATION.

Les actionnaires de SONATEL SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le **JEUDI 11 AVRIL 2013 A 10 HEURES A L'HOTEL KING FAHD PALACE (EX MERIDIEN PRESIDENT) A DAKAR** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
2. Affectation du résultat de l'exercice 2012,
3. Ratification de la cooptation de Monsieur Hugues FOULON,
4. Ratification de la cooptation de Monsieur Bassirou Samba NIASSE et renouvellement de son mandat d'administrateur,
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Thierno FALL,
6. Nomination de nouveaux administrateurs (Messieurs Cheikh Tidiane MBAYE et Abdoul Aziz MBAYE),
7. Approbation de Conventions Réglementées,
8. Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Le droit de participer à l'Assemblée sera subordonné à l'inscription préalable des actionnaires sur le Livre des Actionnaires de la société cinq (5) jours au moins avant la date de réunion.

Nous vous informons en outre que conformément à l'article 20 alinéa 1 des statuts, seuls les actionnaires (ou groupe d'actionnaires) représentant au moins 100 actions pourront participer à l'Assemblée.

Toutefois, tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix. Les formulaires de pouvoir sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de SONATEL.

Conformément à l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, les documents afférents à cette Assemblée Générale Extraordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social sis au 46, boulevard de la République durant les quinze (15) jours précédant la tenue de l'Assemblée soit du 27 mars 2013 au 10 avril 2013.

Nous vous informons en outre que l'accueil électronique des actionnaires sera clôturé à 10 heures.

Le texte des projets de résolutions suivant sera présenté à l'Assemblée :

### **PROJET DE RÉSOLUTION 1 : EXAMEN ET APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012.**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2012 et sur les comptes dudit exercice,
- du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de cet exercice.

Approuve les états financiers de SONATEL de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

En conséquence, prenant acte du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### **PROJET DE RÉSOLUTION 2 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012.**

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter en dividendes et en réserves le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élevant au montant de 172.131.502.251 F CFA.

L'Assemblée Générale décide de répartir le résultat ainsi qu'il suit :

Premier dividende	=	3.000.000.000 F CFA
Dividende complémentaire	=	147.000.000.000 F CFA
Autres réserves	=	22.131.502.251 F CFA
		-----
TOTAL	=	172.131.502.251 F CFA

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 30 F CFA le premier dividende brut et à 1.470 F CFA le dividende complémentaire brut revenant à chaque action, ce qui porte le total desdits dividendes bruts à 1.500 FCFA par action.

Après déduction de la retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, le dividende net de 1.350 F CFA par action sera mis en paiement à compter du 02 mai 2013 à Dakar.

## **PROJET DE RÉSOLUTION 3 : RATIFICATION DE LA COOPTATION DE MONSIEUR HUGUES FOULON.**

Sur proposition du Conseil d'Administration et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Hugues FOULON, coopté lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 avril 2012 en remplacement de Monsieur Christophe EOUZAN, démissionnaire.

Monsieur Hugues FOULON ainsi nommé conservera son mandat pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseurs soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

## **PROJET DE RÉSOLUTION 4 : RATIFICATION DE LA COOPTATION DE MONSIEUR BASSIROU SAMBA NIASSE ET RENOUVELLEMENT DE SON MANDAT D'ADMINISTRATEUR.**

Sur proposition du Conseil d'Administration et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Bassirou Samba NIASSE, coopté lors de la réunion du Conseil d'Administration du 10 juillet 2012 en remplacement de Monsieur Cheikh Sidya El Moctar BEYE, démissionnaire.

Monsieur Bassirou Samba NIASSE ainsi nommé conservera son mandat pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseurs soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Suite à cette cooptation, l'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur Bassirou Samba NIASSE arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Elle décide de renouveler les mandats de Monsieur Bassirou Samba NIASSE pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Bassirou Samba NIASSE dont le mandat a été renouvelé déclare accepter ce renouvellement et précise qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui empêcher d'exercer les fonctions d'administrateur.

## **PROJET DE RÉSOLUTION 5 : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR THIerno FALL.**

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Thierno FALL, administrateur, arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Elle décide de renouveler le mandat de Thierno FALL pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Thierno FALL dont le mandat a été renouvelé déclare accepter ce renouvellement et précise qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui empêcher d'exercer les fonctions d'administrateur.

## **PROJET DE RÉSOLUTION 6 : NOMINATION DE NOUVEAUX D'ADMINISTRATEURS.**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Messieurs Cheikh Tidiane MBAYE et El Hadji Abdoul Aziz MBAYE en qualité d'administrateurs pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Messieurs Cheikh Tidiane MBAYE et Abdoul Aziz MBAYE qui acceptent leurs nominations déclarent n'être frappés d'aucune incompatibilité, interdiction susceptible de leur empêcher d'exercer les fonctions d'administrateur.

## **PROJET DE RÉSOLUTION 7 : APPROBATION DE CONVENTIONS REGLEMENTEES.**

Après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les Conventions suivantes :

- contrat de prêt entre SONATEL et ORANGE Guinée,
- accord de participation à la Joint Venture Achats entre SONATEL, France Télécom et Deutsche Telekom,
- convention de Coopération entre SONATEL et SONATEL Multimédia,
- convention de Coopération entre SONATEL et SONATEL Mobiles,
- convention de Coopération entre SONATEL et GOS SA.

## **PROJET DE RÉSOLUTION 8 : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE FORMALITES.**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, copies ou extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

**POUR AVIS  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.**